

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 septembre 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00294 et D08-01-18/B-00295  
**Propriétaire(s) :** Sam Falsetto  
**Emplacement :** 483, (483A, 483B et 483C) et (485A, 485B et 485C),  
avenue Edison  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** partie du lot 16, plan enr. 204  
**Zonage :** R3R  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite démolir la maison existante et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle comprendra un triplex de trois étages proposé.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00294	10,07 m	28,88 m	290,8 m <sup>2</sup>	1 et 2	483A, 483B et 483C, av. Edison
B-00295	10,07 m	28,88 m	290,8 m <sup>2</sup>	3 et 4	485A, 485B et 485C, av. Edison

Il est proposé de créer une servitude/emprise sur les parties 2 et 3 pour une entrée de cour partagée menant aux places de stationnement dans la cour arrière.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00291 et D08-02-18/A-00292) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.